



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme POINTET Martine, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. DELOBEL Gérard, M. FLANDIN David, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, M. METRAL Michel, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, Mme DEPLAIX Doris, M. MAURIANGE Claude.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme MALAPLATE Christina, M. CHEDECAL Sylvain, M. DUMOLARD Damien, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. PARIS Yves.

PROCURATIONS :

Mme MALAPLATE Christina donne pouvoir à M. BARAN Gabin,
Mme GURRET-BAGGIO Alice donne pouvoir à Mme ARRAULT Marie-Pierre.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 11 décembre 2017.

ADOpte à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

FINANCES :

- **Compte de Gestion 2017**
- **Compte Administratif 2017**
- **Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2018**
- **Subvention d'équilibre à Haute-Savoie Habitat - Opération Les Borenges et Les Vergers**

PERSONNEL :

- Modification du tableau des effectifs
- Emplois saisonniers 2018
- CDG 74 - Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- Modalités d'application du Forfait Post Stationnement (FPS)

FONCIER-BAUX :

- Convention d'occupation précaire et révocable de locaux communaux
- Acquisition des terrains en fin de portage par l'E.P.F. 74

VIE ASSOCIATIVE :

- Salon de la BD 2018 : mise à disposition gratuite du complexe d'animation

Questions diverses :

FINANCES :

▪ Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a **ADOPTÉ** le compte de gestion du Budget Général M14 du receveur pour l'exercice **2017** et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de Sevrier pour le même exercice.

▪ Compte administratif 2017

M. FALCONNET a exposé les conditions d'exécution du budget Général de l'année **2017**, le compte administratif ayant été soumis à l'avis de la commission des finances en date du **18 janvier 2017**.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal, siégeant sous la Présidence de Monsieur FALCONNET Georges, 1^{er} Adjoint au Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

A ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice **2017**, arrêté comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT	ANNEE 2017		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
RECETTES	6 082 403,00	1 880 355,66	7 962 758,66
DEPENSES	4 632 942,19	2 256 814,17	6 889 756,36
RESULTATS DE L'EXERCICE	1 449 460,81	- 376 458,51	1 073 002,30
RESULTATS REPORTES N-1	200 000,00	1 562 425,97	1 762 425,97
RESULTATS DE CLOTURE	1 649 460,81	1 185 967,46	2 835 428,27

Note : M. FALCONNET a informé les membres de la commission « Forêt » que leur prochaine réunion se tiendrait le 15 février. Une convocation leur sera adressée prochainement.

• **Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2018**

Il a été rappelé les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent à l'exécutif de la collectivité d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il est indiqué cependant que l'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Dans ce cadre, le Conseil municipal a accepté les propositions suivantes afin de permettre la continuité des paiements à intervenir pour les projets en cours de réalisation.

- Au Chapitre 20 : 15 158.50 €,
- Au Chapitre 204 : 11 250.00 €,
- Au Chapitre 21 : 570 186.94 €,
- Au Chapitre 23 : 200 000.00 €,
- Au Chapitre 27 : 60 625.00 €.

• **Subvention d'équilibre à Haute-Savoie Habitat - Opération Les Borenges et Les Vergers**

Il a été rappelé que l'EPF 74 assurait les portages des terrains aux lieux-dits les Borenges et les Vergers, portages qui sont la conséquence directe du constat de carence qui frappe Sevrier. Haute-Savoie Habitat s'est ensuite positionné sur des programmes immobiliers pour ces deux tènements. Cependant le bilan prévisionnel de ces projets en cours fait ressortir un déficit pour les deux opérations envisagées, de 60 000 €/ht pour les Borenges et 70 000 €/ht pour les Vergers et pour respectivement 18 logements et 10 logements. Les subventions à Haute-Savoie Habitat pour ces logements, comptabilisés au titre de l'article 55 de la loi SRU, permettront de réduire la pénalité dû au titre du constat de carence. M. LYONNAZ a également informé le conseil d'une nouvelle préemption par l'Etat sur le Clos Savoyard pour un programme de logements sociaux. Des

négociations sont en cours avec les services de l'Etat pour orienter favorablement un futur projet sur ce site.

Le Conseil municipal a en conséquence approuvé cette participation et a décidé d'inscrire les dépenses correspondantes au BP 2018.

PERSONNEL :

• Modification du tableau des effectifs

Pour tenir compte du remplacement d'un agent sur un poste permanent le Conseil municipal a procédé à un changement de grade :

Suppression du poste :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet 35/35^{ème}.

Création du poste :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet 35/35^{ème}

• Emplois saisonniers 2018

Afin de renforcer certaines équipes au sein de différents services communaux durant la période estivale, le Conseil municipal, à l'unanimité, a entériné la création des emplois saisonniers suivants :

Voirie – Espaces verts – nettoyage

- 1 poste de 6 mois sous le grade d'adjoint technique, pour les espaces verts, le fleurissement et l'entretien, compris dans la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018, en emploi saisonnier, à temps complet.
- 1 poste de 3 mois sous le grade d'adjoint technique, pour entretien des sanitaires et travaux de nettoyage, compris dans la période du 1^{er} juin 2018 au 30 septembre 2018, à temps complet.

Plage municipale

Pour le nettoyage et l'entretien de la plage, du parking et des sanitaires de la plage pour la période du 30 juin 2018 au 2 septembre 2018 :

- 2 postes de 2 mois ou 4 postes de 1 mois à temps complet, sous le grade d'adjoint technique, pour l'entretien, le nettoyage de la plage, des sanitaires et du parking de la plage.

Police municipale

- 2 postes d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet 35/35^{ème} sous le grade d'adjoint technique, 1 contrat de 4 mois et 1 contrat de 3 mois, dans la période du 15 mai 2018 au 30 septembre 2018.

Enfin, le Conseil municipal s'est engagé à INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération de ces postes saisonniers au Budget Primitif **2018**.

• CDG 74 - Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Il a été rappelé les dispositions réglementaires en la matière et la possibilité pour la commune de Sevrier de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Dans ce cadre, le Conseil municipal a donc décidé de charger le CDG 74 de lancer une procédure de marché public, en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée couvrant ce risque statutaire. Il a en outre été précisé que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées par le CDG 74 fera l'objet d'une délibération ultérieure.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

• Modalités d'application du Forfait Post Stationnement (FPS)

Il a été rappelé que le FPS a été fixé à 25 € sur l'ensembles des parkings payants : les modalités d'application de ce FPS ont été précisées notamment concernant la dernière heure payante :

- Zone C parking de la plage (du 15 mai au 15 septembre)
 - 1,20 € les 9 premières heures.
 - 14,20 € la dernière heure.
- Zone B route du port (du 15 mai au 15 septembre)
 - Forfait 14 h : 25 €

FONCIER-BAUX :

• Convention d'occupation précaire et révocable de locaux communaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de prolonger jusqu'en avril 2018 la convention d'occupation précaire et révocable signée avec l'ASAP, pour permettre le logement d'urgence d'une famille en situation de détresse, au sein de l'appartement situé dans la maison Charles Longet.

• Acquisition des terrains en fin de portage par l'E.P.F. 74

Les portages par l'EPF des terrains appartenant initialement à l'état arrivent à leurs termes en 2018. Afin de conforter l'emprise foncière de la commune sur des secteurs stratégiques, le Conseil municipal a décidé de les acquérir et de faire établir les actes pour un montant total de 451 321.20 €/tte, ainsi que le remboursement des frais liés aux modalités du portage pour 112 830.30 €, sommes qui seront inscrites au BP 2018.

Note : Suite à la demande de M. FONTAINE, vous trouverez en pièce jointe le tableau synthétique des portages en cours par l'EPF 74.

VIE ASSOCIATIVE :

▪ Salon de la BD 2018 : mise à disposition gratuite du complexe d'animation

Rappelant que la 6^{ème} édition du SALON de la BD de SEVRIER aura lieu les 04, 05 et 06 mai 2018, les membres du Conseil Municipal a accepté, par 19 voix pour, 1 voix contre, de mettre gratuitement à disposition de l'association Sevrier BD, le Complexe d'animation pour l'organisation de cette manifestation.

Note : Mme DEPLAIX et MM. DELOBEL, MAURIANGE et VANHELMON, n'ont pas pris part au vote en leur qualité de membres de l'association.

• **Questions diverses**

Rythmes scolaires : Mme PRIEUR-DREVON a informé le Conseil municipal de la prochaine réunion du Conseil d'école le 6 février qui permettra aux parents et aux enseignants d'exprimer leur point de vue sur ce dossier et de faire valoir celui de la mairie. Un consensus sera de toute façon trouvé.

Base nautique : M. MAURIANGE a évoqué les problèmes d'inondation qui ont frappé ce bâtiment suite aux dernières intempéries. Il a été précisé que le SILA étudiait la mise en œuvre d'un marnage hivernal. Il a également été précisé que les assurances ont été saisies.

Réunion sur le projet du Centre : M. FONTAINE a souhaité obtenir des informations sur l'information qui a été faite pour promouvoir cette réunion publique. Il a été précisé que des affiches et affichettes avaient été apposées aux endroits habituels, ainsi qu'une information sur le site internet de la commune. Mme GLABAY a également annoncé au conseil qu'une information avait aussi été transmise aux commerçants via l'UC de Sevrier.

Maison DEZIRAT : Mme BLAND a souhaité connaître les modalités de financement de ce futur équipement. M. le Maire a répondu que la réunion publique sur le Centre en cours de préparation allait permettre de répondre à toutes ces interrogations, car la maison DEZIRAT faisait partie de ce futur aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 00.

SEVRIER, le 30 janvier 2018

LE MAIRE,

Jacques REY